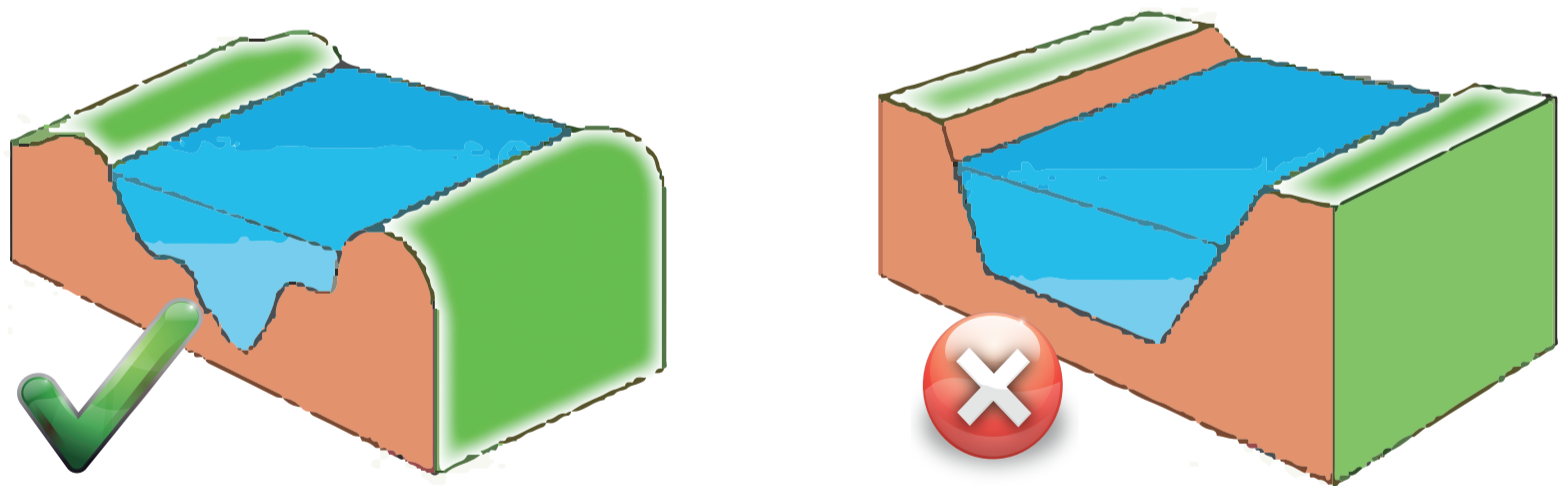


Les bonnes pratiques sur un cours d'eau



Ce qui est interdit

RECALIBRER : action de modifier le gabarit d'un cours d'eau en l'élargissant ou en l'approfondissant.

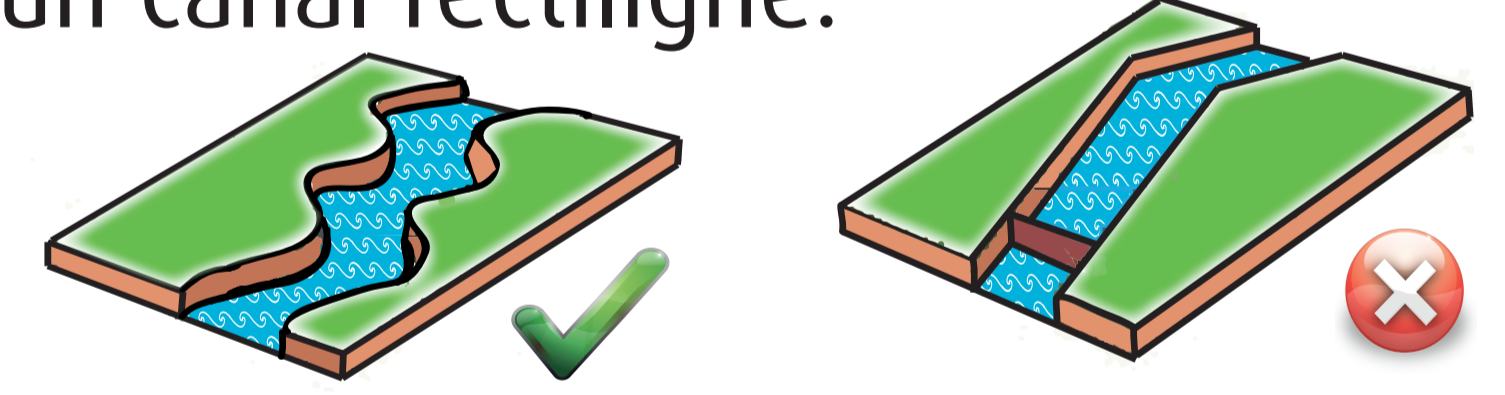


CURER : suppression des zones de dépôt d'un cours d'eau, recalibrage ponctuel.

BUSER ou mise en place de seuils, faire obstacle à la continuité.



RECTIFIER : action de supprimer les méandres du cours d'eau afin d'en créer un canal rectiligne.



MODIFIER LE GABARIT ET LA PENTE DU COURS D'EAU

Dépôt de dossier de déclaration ou d'autorisation + Evaluation Incidence NATURA 2000



Les mauvaises pratiques peuvent entraîner

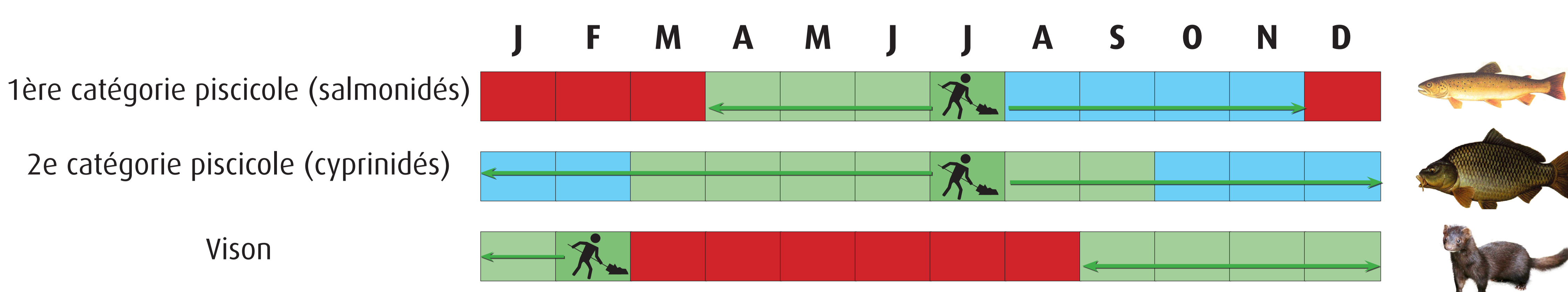
- Accélération de l'érosion des berges
- Ensablement du lit à l'aval des travaux
- Érosion du fond du lit à l'amont et à l'aval des travaux
- Dégradation des frayères
- Augmentation des fréquences et des durées d'assèchement des cours d'eau

- Affaiblissement de la capacité du cours d'eau à l'auto-épuration
- Accélération des flux et augmentation des risques d'inondations en aval
- Frein à la migration piscicole
- Perte de la biodiversité
- Appauvrissement de la végétation...

Quand intervenir ?



Attention aux périodes sensibles pour la vie et la reproduction des poissons et des espèces inféodées à l'eau.



Périodes préconisées pour l'entretien de la ripisylve

- Du 1er novembre au 31 mars : **plantation**
- Fin d'été à octobre : **enlèvement des atterrissements, travaux**
- 1^{er} octobre au 1^{er} mars : **entretien des berges et de la ripisylve**
- Été : **fauchage herbacée en berge**

